



Par Véronique TURQUAND



# **DEFINITION DE PORTS PROPRES**

DEMARCHES VISANT A ENCOURAGER TOUTES LES OPERATIONS  
QUI CONCOURENT A L'AMELIORATION DE LA QUALITE  
ENVIRONNEMENTALE DES PORTS DE PLAISANCE ET DE PECHE.

PRISE EN COMPTE DE FACON GLOBALE ET A L'ECHELLE D'UNE  
REGION DE LA PROBLEMATIQUE GESTION DES DECHETS ET REJET  
DES EFFLUENTS DANS LES PORTS

# HISTORIQUE PORTS PROPRES

## LES ORIGINES :

NOTION PORTS PROPRES EN BRETAGNE EN 1984

CONCEPT DEVELOPE EN LANGUEDOC ROUSSILLON AVEC SUCCES

## PORTS PROPRES EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :

### Constat :

Milliers de tonnes de déchets toxiques issus des ports : piles, batteries,  
huiles, solvants, peinture,...

Eaux de carénage, eaux usées, eaux pluviales...

### Décision :

Région PACA + Agence de l'eau RMC +ADEME+DIREN pour créer ports  
Propres en PACA.

**Convention entre Région PACA et Région LR pour utilisation Label Ports  
Propres et coopération sur le concept**

# **LE DEROULEMENT DE PORTS PROPRES**

5 grandes étapes :

**1 . ETUDE DIAGNOSTIC**

**2. LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS CHRONIQUES**

**3.LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES**

**4. FORMATION DES PERSONNELS PORTUAIRES**

**5. SENSIBILISATION DES USAGERS**

# 1. ETUDE DIAGNOSTIC

1.1. Consultation de bureaux d'études : devis pour étude diagnostic

1.2. Dossier de demande de subvention avec note technique et plan de financement

1.3. Comité technique des partenaires financeurs avec décision

1.4. Démarrage de l'étude diagnostic d'une durée de 6 à 8 mois, selon cahier des charges remis au bureau d'études choisi. (3 phases : 1 état des lieux, 2 : hiérarchisation des sources de pollution, définition des objectifs de qualité, 3 : programme d'actions).

1.5. Au minimum 3 réunions intermédiaires avec Bureau d'études pour présentation des 3 phases de l'étude diagnostic

1.6. Validation de l'étude diagnostic par **le port (gestionnaire et autorité portuaire) et les partenaires financeurs**

**Échéancier des investissements matériels et immatériels à réaliser dans les 5 ans**  **Politique d'investissement du port**

## 2 et 3. LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Mise en œuvre du programme d'investissements défini dans l'étude diagnostic, en respectant hiérarchisation étudiée avec le bureau d'études (urgence, finance, Logique d'exploitation,...)

Ou en privilégiant certaines actions qui ne sont pas dans l'ordre du programme D'investissement en fonction de l'adaptation aux circonstances.  
Communication indispensable avec les partenaires financeurs.

**Lutte contre les pollutions chroniques** : aire de carénage, station d'avitaillement, point propre (mini déchetterie),...

**Lutte contre les pollutions accidentelles** : barrage flottant, absorbants,...

Kit de mise en sécurité du port : fermeture de la passe d'entrée...

En fonction de l'environnement existant (présence d'industries, de cours d'eau,...)

# **4. FORMATION DES PERSONNELS PORTUAIRES ET SENSIBILISATION DES USAGERS**

Mise en place programmes de formation  
CNFPT. 130 personnes formées en 4 ans

**Sensibilisation des Usagers du Ports :**

Par le personnel portuaire,

Par Eco-gestes Méditerranée

# LES FINANCEURS DE PORTS PROPRES

CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



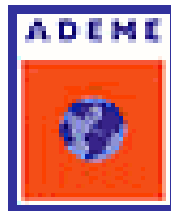
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE



DREAL(ETAT)



ADEME



Parfois :

CONSEILS GENERAUX 13, 83 ou 06

# LES AIDES FINANCIERES

AUTO FINANCEMENT PAR LE PORT : AU MINIMUM 20%

ETUDE DIAGNOSTIC FINANCEE A HAUTEUR DE 80%

INVESTISSEMENT MATERIELS A HAUTEUR :

- DE 80% POUR LES PORTS A GESTION PUBLIQUE
- DE 40% POUR LES PORTS A GESTION PRIVEE

ACTIONS DE FORMATION : 60% à 80%

ACTIONS DE SENSIBILISATION : 60% à 80%

# LE BILAN DE PORTS PROPRES EN PACA

**Aujourd'hui 95 ports soit 75% des ports de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Niveau financier 16 000 000 €**

L'UPACA a élaboré la signalétique « Ports Propres » en PACA, en concertation avec les partenaires financeurs et notamment le CR.  
La FFPP gère l'attribution de la signalétique au niveau national.

La signalétique est déjà installée dans une vingtaine de ports depuis le mois de Juillet 2007..

**LA SIGNALÉTIQUE .....**

# Panneau d'accueil point propre



## Objectif

Le panneau indique le règlement, les heures d'ouvertures et les déchets collectés.

## Lieu de positionnement sur le port :

À l'entrée du Point propre

## Messages à adapter à chaque port :

Pictogrammes des déchets collectés

Règlement

Horaires d'ouvertures

## Infos techniques

dimension 0,50 x 0,70 m

impression numérique

adhésif garanti 5 ans

# Panneau plan du port



## Objectif

Le plan offre une information destinée aux utilisateurs portuaires afin de leur présenter les systèmes de gestion des déchets et des effluents mis en place sur le port.

## Messages à adapter à chaque port :

Nom du port

Logotype du port et ses éléments propres de signalétique

Plan de la zone portuaire

Localisation sur le plan des systèmes de collecte à l'aide de pictogrammes

Pictogrammes des déchets et effluents collectés

## Infos techniques

dimension 0,50 x 0,70 m

impression numérique

adhésif garanti 5 ans

# Panneaux : Station de pompage des eaux usées

## Aire de Carénage



### Objectif

Ces panneaux visent à informer l'utilisateur et à le conforter dans son geste civique.

### Infos techniques

dimension 0,50 x 0,70 m  
impression numérique  
adhésif garanti 5 ans

# Panneau de tri



## Objectif

Ces panneaux définissent la filière de traitement du déchet rapporté. Ils visent à informer l'utilisateur et à le conforter dans son geste civique.

## Lieu de positionnement sur le port :

On retrouvera cette information devant chaque conteneur ou benne de déchets collectés dans l'enceinte du Point propre et sur la zone portuaire.

## Infos techniques

dimension 0,50 x 0,50 m  
impression numérique  
adhésif garanti 5 ans

# LES EVOLUTIONS DE PORTS PROPRES

Accord label AFNOR suite à la démarche Ports Propres .



**Certification  
de gestion  
environnementale  
portuaire**

7 ports certifiés en PACA.

# Gestion environnementale portuaire

## Exigences



- **Déclaration de politique de gestion environnementale portuaire (§ 5)**
- **L'étude diagnostique (§ 6.1)**
- **Le plan d'action initial (§ 6.2)**
- **La mise en œuvre des critères opérationnels (§ 6.3, critères 1 à 12)**
  - ➔ **Gestion des déchets et pollutions**
  - ➔ **Gestion des équipements sanitaires**
  - ➔ **Gestion des pollutions accidentelles**
  - ➔ **Gestion des ressources en eau et énergie**
- **La formation, l'information et la sensibilisation (§ 6.4, critères 13 à 15)**
  - ➔ **Formation et sensibilisation du personnel portuaire**
  - ➔ **Information/sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information**
- **Le pilotage de la démarche (§ 7, critères 16 à 17)**
  - ➔ **Réalisation d'un bilan annuel**
  - ➔ **Plan d'action**

# TRAVAIL DE LA CERTIFICATION AFNOR

- Port inférieur à 800 places :
- **3850 H.T. sur 3 ans ,**
- Port supérieur ou égal à 800 places :
- **4250 H.T. sur 3 ans**



# Gestion environnementale portuaire :

## Les contacts

### ■ Département commercial

→ par téléphone : 01 46 11 39 20

→ par e- mail : [info@afaq.org](mailto:info@afaq.org)

### ■ Référent produit AFNOR Certification : Béatrice POIRIER

→ par e-mail : [beatrice.poirier@afnor.org](mailto:beatrice.poirier@afnor.org).

→ par téléphone : Mme Béatrice POIRIER, tél. : 01 41 62 62 22,